

Conseil de sécurité

Distr. GÉNÉRALE

S/1994/416 12 avril 1994 FRANÇAIS ORIGINAL : ANGLAIS

LETTRE DATÉE DU 12 AVRIL 1994, ADRESSÉE AU PRÉSIDENT DU CONSEIL DE SÉCURITÉ PAR LE REPRÉSENTANT PERMANENT DE L'ALBANIE AUPRÈS DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le texte de la lettre datée du 11 avril 1994 qui vous est adressée en votre qualité de Président du Conseil de sécurité par M. Alfred Serreqi, Ministre des affaires étrangères de la République d'Albanie.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

Le Représentant permanent

(<u>Signé</u>) Pellumb KULLA

94-17475 (F) 120494 120494

ANNEXE

<u>Lettre datée du 11 avril 1994, adressée au Président du Conseil de</u> sécurité par le Ministre des affaires étrangères de l'Albanie

Je tiens à signaler à votre attention ainsi qu'à celle des membres du Conseil de sécurité des Nations Unies que le Gouvernement albanais est profondément préoccupé par un événement grave concernant la République de Grèce et la République d'Albanie, qui s'est produit à 4 kilomètres à l'intérieur du territoire albanais.

Le 10 avril 1994, vers 2 h 30 du matin, un commando terroriste grec de six ou sept personnes, dont une parlait l'albanais avec un accent grec, armées et revêtues d'uniformes de l'armée grecque, ont pénétré en territoire albanais sur environ 4 kilomètres. À proximité du village de Peshkepi dans la circonscription de Gjirokastra, le commando a attaqué un centre d'entraînement des troupes albanaises. Deux membres du commando ont tué une sentinelle albanaise, Arsen Llazar Gjini, âgé de 20 ans, du village de Seman dans la circonscription de Fier, alors que quatre autres membres du commando faisaient irruption dans la chambrée et ouvraient le feu, tuant l'officier responsable de l'entraînement, le capitaine Fatmir Sali Shehu, âgé de 34 ans, de Gjirokastra, et blessant trois autres soldats, tous pendant leur sommeil. Pendant l'opération, l'un des membres du commando a crié en grec : "C'est de la part de Vorio Epirus! Ne croyez pas que nous ayons oublié!" Ensuite, le commando, poursuivi par la police des frontières albanaise, s'est dirigé vers la frontière grecque. L'itinéraire qu'il a suivi et les traces qu'il a laissées ont conduit au poste frontière grec d'Argjirohori.

Le Gouvernement albanais tient à appeler l'attention du Conseil de sécurité sur le fait que l'acte criminel du 10 avril fait suite à une série d'autres incidents de même nature provoqués par les forces armées grecques, comme l'intrusion dans les eaux territoriales albanaises de navires militaires grecs qui ont ouvert le feu les 4 et 10 janvier 1994, l'intrusion d'un dragueur de mines grec dans les eaux territoriales albanaises le 10 mars 1994, le meurtre d'un ressortissant albanais, Alfred Muço, par une patrouille de l'armée grecque qui l'avait appréhendé à proximité de Kostur, ainsi que d'autres incidents qui se sont produits cette année.

Tous ces incidents, surtout le dernier acte de type terroriste, prémédité, commis par un commando armé portant des uniformes de l'armée grecque, qui venaient du territoire grec et qui y sont retournés, sont perçus par le Gouvernement albanais comme des actes terroristes. Le dernier en date, le massacre de personnes pendant leur sommeil, est considéré comme une violation grave de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de l'Albanie, commise dans un dessein manifeste et prémédité, visant non seulement à aggraver les relations entre les deux pays, mais, avant tout, à envenimer la situation dans les Balkans. L'attitude politique de l'État grec à l'égard du conflit dans l'ex-Yougoslavie, qui risque de dégénérer en une crise gagnant l'ensemble des Balkans, ne laisse pas d'inquiéter car elle va depuis longtemps à l'encontre de la position de l'Union européenne et de la communauté internationale à l'égard de la crise et de leurs efforts visant à la résoudre par un règlement pacifique. En outre, il est évident que l'embargo unilatéral et l'attitude d'intransigeance

et d'hostilité adoptés par la Grèce à l'encontre de l'ex-République yougoslave de Macédoine, ainsi que les provocations graves commises contre l'Albanie et la tension permanente de ses relations avec ce pays, sont liés et font partie intégrante d'une stratégie visant à exacerber la situation régionale pour créer les conditions propices à un débordement du conflit dans le sud des Balkans. Je tiens aussi à souligner que ce n'est pas par hasard que Belgrade a récemment intensifié sa répression militaire et policière au Kosovo et accru sa présence et ses pressions militaires aux frontières de la Serbie avec l'Albanie et avec l'ex-République yougoslave de Macédoine.

Le Gouvernement de la République albanaise, soucieux du maintien de la paix et de la stabilité dans la région et profondément préoccupé par la gravité de ces actes bellicistes, demande au Conseil de sécurité, dans l'exercice de ses pouvoirs, de condamner fermement le Gouvernement grec, de compter ces pays au nombre de ceux qui pratiquent le terrorisme d'État et de l'amener par des pressions à faire la lumière sur ce grave incident et à en identifier et punir les auteurs publiquement.

Alfred SERREQI